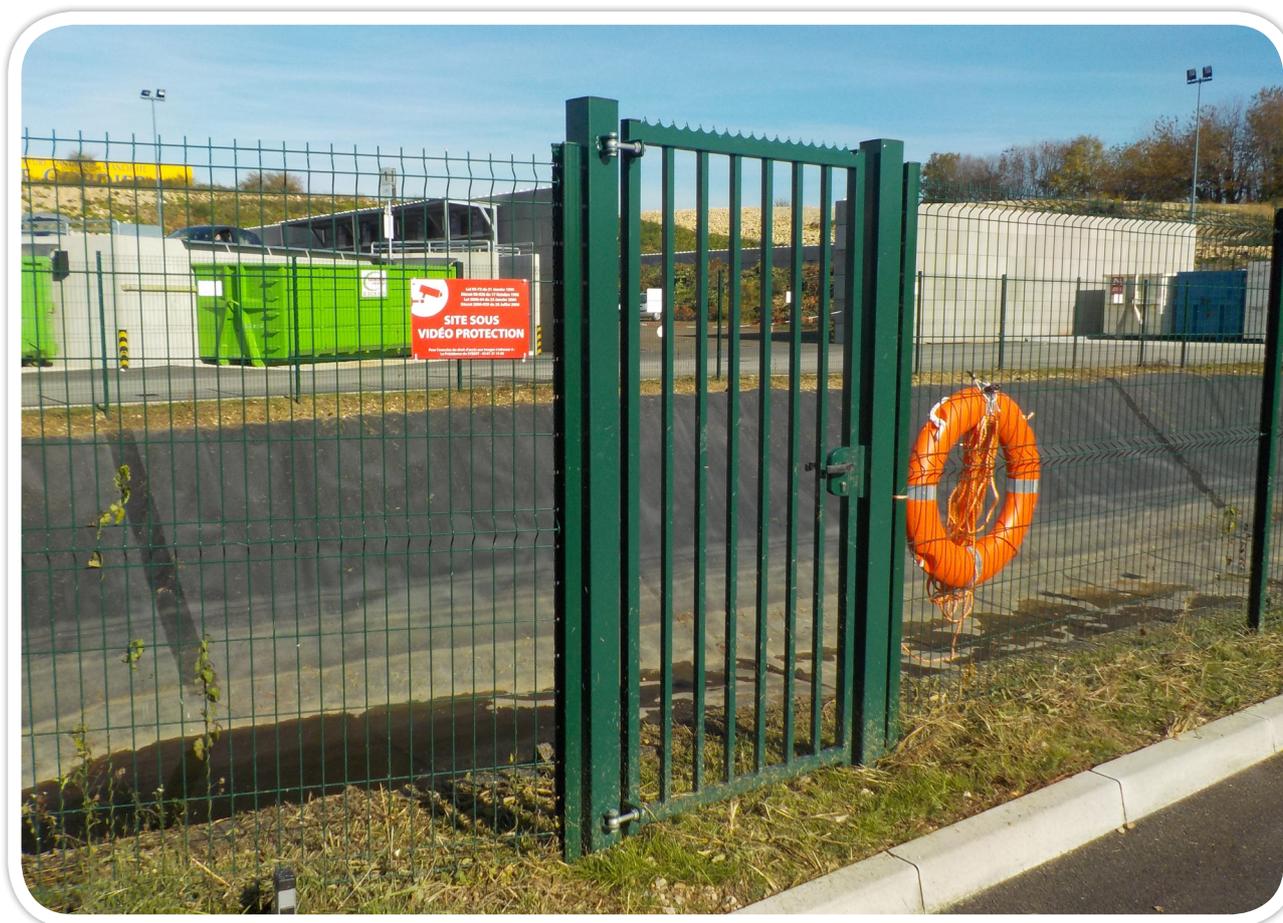


# DOSSIER DE PRESSE



## REMISE TROPHÉE « SITES VITRINE POUR LA PROTECTION DU GISEMENT DES DEEE EN DÉCHETTERIE »

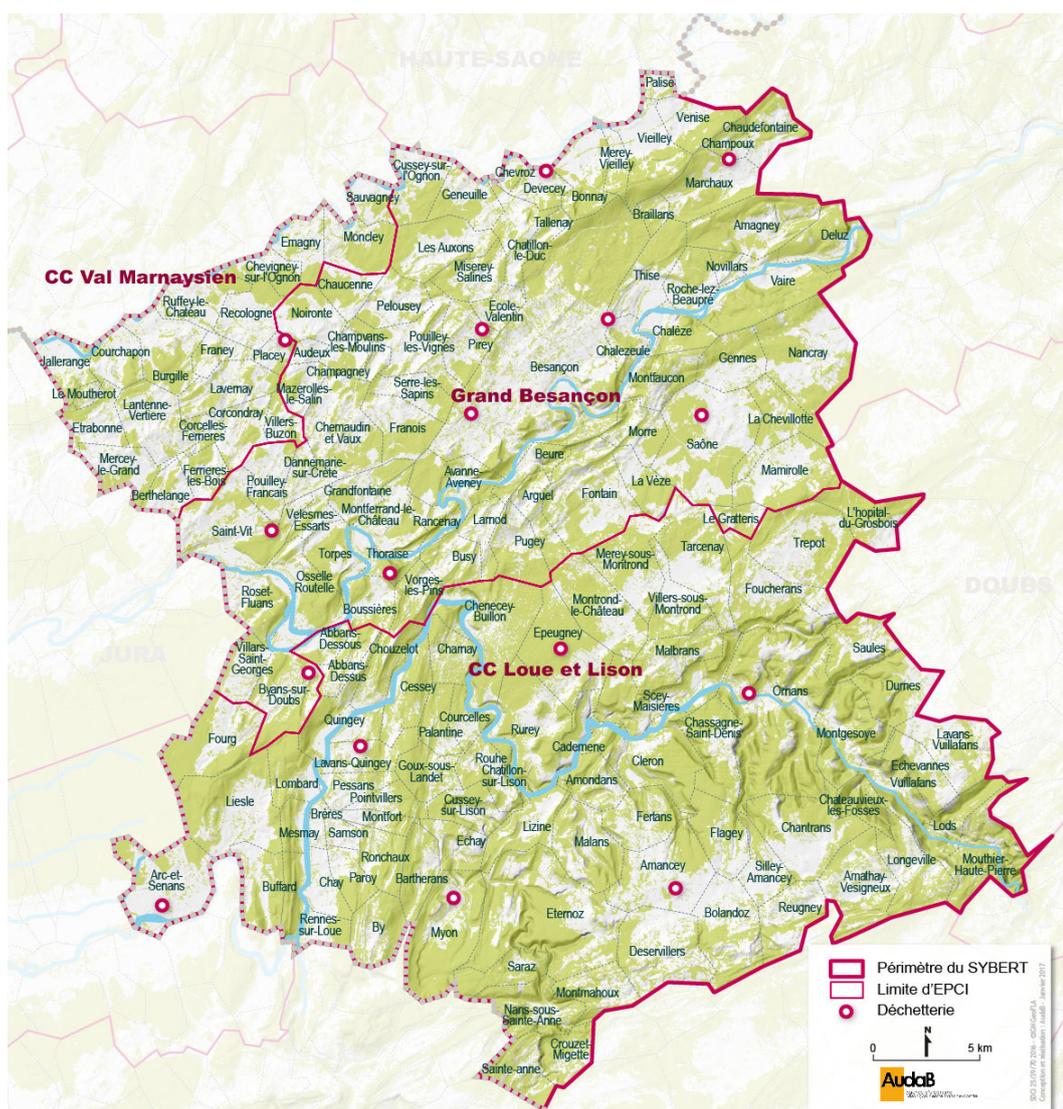


# Le SYBERT en quelques mots

Créé en septembre 1999, le SYBERT, syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, traite les déchets de trois communautés adhérentes à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Communauté de Communes Loue Lison et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Il intervient sur un périmètre comprenant 165 communes, étendu sur 1 300 km<sup>2</sup>. Afin de traiter les déchets de près de 225 000 habitants présents sur son territoire, le SYBERT gère 16 déchetteries, dispose d'une usine de valorisation énergétique pour les ordures ménagères résiduelles et utilise

son propre centre de tri pour les déchets ménagers recyclables.

Au-delà de cette compétence « traitement », le SYBERT mène une politique globale de réduction des déchets en animant le plan local de prévention des déchets et en développant le compostage de proximité pour tous les types d'habitations (individuel et collectif). Cette stratégie s'appuie sur la mise en place, par les adhérents du SYBERT, de la facture incitative des déchets. Ce travail partagé a porté ses fruits puisque la quantité de déchets produits a fortement baissé.



# Promouvoir les bonnes pratiques de mise en sûreté du gisement DEEE (1)



## Contexte

15 à 20 % des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) déposés en déchetteries sont volés avant même d'avoir pu être collectés (études ADEME et OCAD3E). Les pertes annuelles sont estimées à plus de 40 000 tonnes. Cela a un impact environnemental et économique majeur pour la filière.

C'est ainsi que l'OCAD3E, qui regroupe les éco-organismes en charge de la gestion de la filière des déchets électriques et électroniques, s'est fixé comme objectif d'ici 2020 de consolider les quantités collectés en déchetteries et d'exposer les résultats obtenus en mettant en lumière les points de collecte ayant procédé à une réelle mise en sécurité de leur gisement DEEE.

## Sites vitrine

C'est dans ce cadre que le projet «sites vitrine» a vu le jour, mis en place par l'OCAD3E, l'Association des maires de France, AMORCE et le Cercle national du Recyclage.

Il a pour objectifs :

- la création d'une base de données des meilleures pratiques faisant référence en matière de mise en sûreté du gisement, sites témoins à l'appui;
- la constitution d'un panel «sites vitrine» pour diffuser un éventail de solutions concrètes, éprouvées et transposables, destinées à l'ensemble des acteurs des collectivités locales;
- la sélection de 10 à 15 sites exemplaires (minimum un par région administrative) qui seront valorisés au national et en local.



# Promouvoir les bonnes pratiques de mise en sûreté du gisement DEEE (2)

## Déroulement opérationnel

Le projet «sites vitrine» comprend trois phases :

- phase 1 : sélection d'environ 200 points de collecte dans la base de données OCAD3E « protection du gisement » et proposition de participation à l'appel à projet « sites vitrine » (10 à 15 sites par région) ;
- phase 2 : sélection et audit terrain de 25 points de collecte parmi les volontaires répondants à l'appel à projet (2 à 4 par région);
- phase 3 : sélection de 10 à 15 points de collecte avec audit de confirmation l'année suivante (2018) (1 site par région + 1 à 2 sites si particulièrement remarquable).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, les typologies et contenus des bonnes pratiques ont été définis et une sélection d'environ 200 sites vertueux a été faite.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, les visites de terrain et audits ont été réalisées. Le choix des lauréats s'est fait au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

## Méthodologie

L'audit s'est déroulé sur deux volets :

- tenue globale du site (accueil usagers, contrôles du tri, sécurité...)
- protection des D3E (moyens, organisation, procédures, relations avec les forces de l'ordre, suivi juridique des plaintes)

L'évaluation portait sur les critères suivants :

- conformité réglementaire, protection du site;
- contrôle des visites et des apports;
- protection et sécurité des personnes (accueil, agent, manutention, stockage...);
- protection du gisement DEEE (marquage, vidéo surveillance...);
- procédures et actions correctives en cas de vol et de pillage DEEE;
- performance de collecte DEEE (tonnage, hausse, capacité à réguler les flux physiques, enlèvements, dysfonctionnements...).



# La déchetterie Thise Chalezeule lauréate

La déchetterie de Thise-Chalezeule située sur la zone d'activités des Andiers, a été identifiée comme éligible pour participer au lancement de ce programme parmi 206 déchetteries réparties sur 80 collectivités. Elle fait partie des 17 «sites vitrine» récompensés.

Ouverte en 2006, cette déchetterie a connu une importante réhabilitation en 2016-2017. La collecte des DEEE a démarré en 2007 et la mise en place d'actions pour sécuriser ce gisement a débuté en 2014.

## Synthèse de l'audit

Les points positifs de l'évaluation concernent la sécurisation très importante du site ainsi que son réaménagement récent :

- déchetterie entourée de terrains privés non accessibles sauf par voie publique à l'avant du site. L'entrée est fermée par des portails de 2m de haut surmontés de «dents de requin». Un grillage rigide anti-intrusion de 2m de haut également entoure le site;
- vidéosurveillance: 8 caméras avec enregistrement des images sur détections de mouvements en dehors des horaires d'ouverture et alarmes reliées à une société de surveillance qui a un véhicule dédié au SYBERT pour effectuer des rondes aléatoires et intervenir rapidement en cas d'alerte;
- massification des flux sur PAM (petits appareils en mélange) et GEMHF (gros électroménager hors froid),
- contrôle des usagers par lecture de badge

automatique, barrière à l'entrée et à la sortie du site. Séparation des usagers et des prestataires;

- actions en cas de vol : chaque flagrant délit aboutit à un dépôt de plainte. En l'absence de flagrant délit, pas de dépôt de plainte mais la surveillance est renforcée.

Un recueil de bonnes pratiques, appuyés par une réalité terrain concrète, ancré dans les territoires et duplicable, va être réalisé d'ici 2020. Les lauréats de cette 1ère édition «sites vitrine» y seront cités.



# CONTACTS

---

## **SYBERT**

**Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets**

### **Catherine THIÉBAUT**

Présidente

06 86 54 96 40 - catherine.thiebaut@besancon.fr

### **Pascal DUCHÉZEAU**

Vice Président en charge des déchetteries

06 81 39 91 92 - pascal.duchezeau@grandbesancon.fr

### **Yannick POUJET**

Conseillé Syndical en charge des déchetteries

06 14 07 71 32 - yannick.poujet@besancon.fr

### **Sylvain DUCRET**

Vice-président en charge de la communication et des relations avec les adhérents

06 08 17 72 59 - sylvain.ducret@orange.fr

### **Delphine CLERC-SERRETTE**

Service communication

03 81 87 89 39 - delphine.clerc-serrette@sybert.fr

[www.sybert.fr](http://www.sybert.fr)



**MOINS DE DÉCHETS  
NOUS, ON AGIT !**